Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251114-20251110-DE

Tarifs municipaux 2026

Délibération n° 2025.11.10 du 14 novembre 2025

SOMMAIRE

1. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2
STATIONNEMENT 2
DROITS DES PLACES DES COMMERÇANTS AMBULANTS 2
MARCHÉS THÉMATIQUES, BROCANTES, AUTRES TYPES D'ANIMATION 2
TERRASSES, ÉTALAGES DEVANT LES COMMERCES 2
OCCUPATION TEMPORAIRE ET SUPERFICIELLE DU DOMAINE PUBLIC 3
2. CIMETIÈRES 4
3. REPRODUCTION DE DOCUMENTS 4
4. LOCATION DE SALLES COMMUNALES 5
5. PRÊT DE MATÉRIEL ET MOBILIERS EXTERIEURS 8
6. LOCATION DU MINIBUS 8
7. TRAVAUX EN RÉGIE 9
8. SERVICE ENFANCE 10
TEMPS MÉRIDIEN 10
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 11
TRANSPORT 11
ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES 11
PÉNALITÉS 11
9. SERVICE JEUNESSE 12
ADHÉSION AU SERVICE 12
ACTIVITÉS 12
10. BIBLIOTHÈQUE 12

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251114-20251110-DE

1. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

STATIONNEMENT

Location emplacement des places de parking du port

Désignation	Tarif unitaire
Emplacement annuel	162.00 €
Non restitution ou perte de la télécommande de la barrière	76.00 €

DROITS DES PLACES DES COMMERÇANTS AMBULANTS

Désignation	Fréquence	Tarif
Commerçants réguliers Sans électricité	Trimestrielle	26.00 €
	Annuelle	83.00 €
Commerçants réguliers Avec électricité	Trimestrielle	36.00 €
	Annuelle	103.00 €
Commerçants occasionnels		31.00 €
Associations		Gratuité

A noter : Calcul proratisé au 1er mois civil plein

MARCHÉS THÉMATIQUES, BROCANTES, AUTRES TYPES D'ANIMATION

Désignation	Tarif
Forfait par emplacement *Dû par l'organisateur de l'évènement*	5,00 €
Commerçants réguliers avec abonnement	Gratuité

TERRASSES, ÉTALAGES DEVANT LES COMMERCES

Désignation	Période	Unité	Tarif
Terrasses	Année civile	M²	10.00 €
	Trimestre glissant	M²	5.00 €
Etalage / Présentoir	Année	Ml	5,00 €

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251114-20251110-DE

OCCUPATION TEMPORAIRE ET SUPERFICIELLE DU DOMAINE PUBLIC

Échafaudages – palissades - dépôt de matériaux – bennes – bases de vie etc. dans toutes les voies ouvertes à la circulation.

Désignation	Tarif unitaire
Droit fixe	27.00 €
Jusqu'à 2 mois	0,51 € / ml / jour
Plus de 2 mois	0,71 € / ml / jour

Sont exemptés de redevance :

1. Les travaux pour équipements publics (hors bâtiments de l'Etat, de la Région ou Département).
2. Les échafaudages suspendus sans emprise au sol.
3. Les occupations pour une journée seulement.
4. Les occupations dans les voies privées ouvertes à la circulation publique où le sol appartient au maître d'ouvrage.
5. Les occupations pour la construction ou la rénovation d'immeubles locatifs sociaux.
6. Les occupations pour travaux, là où un droit d'occupation commerciale a déjà été émis sur le même site.
7. Les occupations pour travaux, pour lesquels un projet urbain partenarial a été élaboré entre le promoteur et la Ville.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251114-20251110-DE

2. CIMETIÈRES

Désignation	Durée	Surface	Tarif
Apposition plaque jardin du souvenir	30 ans		Gratuité
Dépôt de cercueil ou urne au caveau provisoire	Délais règlementaire		Gratuité
Concession Carré des anges	15, 30 ou 50 ans		Gratuité
Caveaux	15 ans	76,80 € x 2,5m²	194,00 €
	30 ans	116,40 € x 2,5m²	294,00 €
	50 ans	204,00 € x 2,5m²	515,00 €
Colombarium	15 ans		424,00 €
	30 ans		727,00 €
Cavurne	15 ans		121,00 €
	30 ans		212,00 €
Vacation funéraire			25,00 €

A noter : répartition des recettes des concessions : 2/3 commune et 1/3 CCAS.

3. REPRODUCTION DE DOCUMENTS

- A l'accueil de la mairie.
- Uniquement en noir et blanc
- **Pas d'impression**

Désignation	Associations communales	Particuliers Autres
Photocopie ou scan A4 recto	Gratuité *Uniquement pour leurs démarches administratives (Statuts, AG etc). Pas de service de reproduction pour les flyers, affiche et autre*	0,20 €
Photocopie ou scan A4 recto / verso		0,40 €
Photocopie ou scan A3 recto		0,40 €
Photocopie ou scan A3 recto / verso		0,80 €

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251114-20251110-DE

4. LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Rappel du règlement des salles

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Municipal pour une application du 1er janvier au 31 décembre (sauf cas particulier mentionnés ci-dessous). En cas de réservation antérieure au 1er janvier, une réévaluation du solde sera effectuée afin d'appliquer le tarif en vigueur à la date d'utilisation.

Cas de gratuité

L'occupation des salles des fêtes (Lanvallay, Tressaint et St Solen) est gratuite pour :

- Les manifestations organisées par le Conseil municipal ou/et les services municipaux de LANVALLAY,
- Les manifestations organisées par le CCAS et l'EHPAD Louis Gautier de LANVALLAY,
- Les manifestations de Dinan Agglomération,
- Les associations ayant leur siège social sur le territoire de la commune de LANVALLAY :
  - Pour leurs réunions de fonctionnement entre adhérents (assemblée générale suivie éventuellement d'un temps de convivialité, bureau, information publique…),
  - Dans le cadre de leurs activités culturelles et sportives ayant un caractère répétitif (cours…),
  - Pour une manifestation ponctuelle telle que bals, repas, loto etc. dans la limite de 3 évènements annuels.

Cautions et arrhes et applicables à toutes les salles

Désignation		**Tarif**
Cautions LOCATIONS SALLES	Caution DOMMAGE : *Biens dégradés ou disparus* *Si intervention d'un artisan → choix du prestataire par la charge de la commune et facturation au preneur*	200,00 €
	Caution REMISE EN ETAT : *Nettoyage des locaux y compris pour les associations*	100,00 €
Perte de clef		40,00 €
Arrhes (*arrondi à la dizaine d'euro supérieure)*		30,00 % du devis

Remplacement vaisselle et ustensiles de cuisine cassés ou disparus

Tarifs appliqués dans le cadre de la caution DOMMAGE

Désignation	**Montant**
Assiette plate, creuse, à dessert	2,00 €
Ramequin	2,00 €
Bol à déjeuner	2,00 €
Tasse à chocolat	2,00 €
Tasse à café	2,00 €
Verre pied Régence	3,00 €
Coupe champagne	3,00 €
Percolateur 10 L et 15 L	Réparation sur devis
Couteau	2,00 €

Petite cuillère	2,00 €
Fourchette, grande cuillère	2,00 €
Cuillères à servir	5,00 €
Louche Ø 14 cm	15,00 €
Plat ovale inox 60 x 27 cm	10,00 €
Verseuse INOX	17,00 €
Pichet à vin	2,00 €
Corbeille à pain plastique ou INOX	5,00 €
Plateau de service	5,00 €

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251114-20251110-DE

SALLE DES FÊTES DE LANVALLAY

- Vaisselle et ustensiles de cuisine compris dans la location de la salle
- Pas de location aux particuliers

Désignation	**Associations communales ou Partenaires**	**Associations Extérieures**
Location activités annuelles	Gratuité jusqu'à 2h hebdomadaires	Ø
Vente à caractère commercial	Gratuité	Ø
Location semaine 1 jour De 9H00 J à 9H00 J+1		455,00 €
Location week-end 3 jours Du vendredi 9H00 au lundi 9H00		556,00 €

<u>Cas particuliers, selon disponibilité de la salle, sans utilisation de la cuisine :</u>
Réunion de copropriétaires : ½ journée : 152,00 €
Evènement institutionnel de partenaires : ½ journée : 51,00 € - Journée : 101,00 €
Réunion d'entreprise : ½ journée : 152,00 €

SALLE DES FÊTES DE TRESSAINT

- Vaisselle et ustensiles de cuisine compris dans la location de la salle

Désignation	**Personnes Privées Commune**	**Personnes Privées Hors Commune**	**Associations communales ou Partenaires**	**Associations Extérieures**
Location activités annuelles	Ø	Ø	Gratuité jusqu'à 2h hebdomadaires	Ø
Vente à caractère commercial	Ø	Ø	Gratuité	Ø
Location semaine 1 jour *De 9H00 J à 9H00 J+1*	*182,00 €*	Ø		*293,00 €*
Location week-end 3 jours *Du vendredi 9H au lundi 9H*	*404,00 €*	Ø		*515,00 €*
Café après obsèques	Gratuité		Ø	Ø

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251114-20251110-DE

SALLE DU VERGER – SAINT SOLEN

Désignation	**Personnes Privées Commune**	**Personnes Privées Hors Commune**	**Associations communales ou Partenaires**	**Associations Extérieures**
Location activités annuelles	Ø	Ø	Gratuité jusqu'à 2h hebdomadaires	Ø
Location 1 jour (du lundi au vendredi) *De 9H00 à 20H00*	61,00 €	Ø	Gratuité	131,00 €
Location 1 jour (samedi ou dimanche) *De 9H00 à 20H00*	61,00 €	Ø		Ø
Café après obsèques	Gratuité		Ø	Ø

FORFAIT CAFÉ/THE D'ACCUEIL

Désignation	**Toutes catégories**
Mise à disposition de café, thé, carafe d'eau avec tasses et verres Uniquement en semaine, livrable dans toutes les salles, ***sous réserve des possibilités des services***	51.00 €

SALLE OMNISPORTS

Désignation	**Personnes Privées Commune ou hors commune**	**Associations Communales ou Partenaires**	**Associations Extérieures, commerçant**	**Etablissements scolaires hors commune**
Usage sportif	51,00 € / ½ journée 86,00 € / jour	Gratuité	51,00 € / ½ journée 86,00 € / jour	13,00 € / heure

Renouvellement des badges d'accès à la salle omnisports :

Type porte clef	10,00 €
Type carte	5,00 €

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251114-20251110-DE

5. PRÊT DE MATÉRIEL ET MOBILIERS EXTERIEURS

- Pas de locations aux particuliers

Désignation	Associations Communales ou Partenaires
Barnum - *Livré et monté sur place*	2 prêts par an maximum par association ou partenaire
Barrières de chantier - *Livrées sur place*	Gratuité
Tables - *A prendre au CTM*	
Chaises - *A prendre au CTM*	
Bancs - *A prendre au CTM*	

6. LOCATION DU MINIBUS

Désignation	Associations communales
Location du minibus 9 places Uniquement pour les associations Avec convention	0.12 €/km

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251114-20251110-DE

7. TRAVAUX EN RÉGIE

Réalisation de travaux par les services techniques municipaux

Désignation		Tarif
A. Création d'un bateau de trottoir (« entrée charretière ») : 6ml		
A1 – Revêtement de trottoir enrobé (matériaux bitumineux)	A1-1 : équivalent à un forfait de 10m²	Sur devis de la commune
	A1-2 : par 10m² supplémentaires	
A2 – Revêtement de trottoir stabilisé (GNT et sable)	A2-1 : équivalent à un forfait de 10m²	
	A2-2 : par 10m² supplémentaires	
B. Réalisation d'un revêtement enrobé au droit d'un bateau existant		
B1 – pour une surface maximale de 10m²		Sur devis de la commune
B2 – par surface de 10m² supplémentaires		
C. Réalisation d'un busage de fossé (PEHD annelé) pour une propriété privée		
C1 – pour une longueur de 6 ml		404.00 €
C2 – réalisation d'une (1) tête d'aqueduc (en béton coulé sur place) *Sauf contraintes de sécurité particulières liées à la voirie et son environnement qui nécessitent un ouvrage préfabriqué*		101.00 €
C3 – par mètre supplémentaire (1ml) *En fonction des contraintes techniques ou particularités de la demande*		101.00 €
D. Réalisation d'un branchement d'eaux pluviales au réseau public		
D1 – forfait pour une longueur ≤8 ml		1 010.00 €
D2 – par mètre supplémentaire		152.00 €
E. Fourniture et pose d'une gargouille de raccordement des eaux pluviales au caniveau		
E1 – pour une traversée de trottoir – Forfait		101.00 €
E2 – pour tout autre cas de figure par mètre linéaire		30.00 €
F. Main d'œuvre : temps passé pour une intervention par les agents du Service Technique (hors A, B, C, D et E)		
F1 – coût horaire – Forfait (1h)		42,00 €
G. Demande spécifique installée par les agents du Service Technique : Equipements, matériels ou matériaux (caniveaux, buse béton, tête d'aqueduc préfabriqué …)		
G1 – Sur devis de la commune		

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251114-20251110-DE

8. SERVICE ENFANCE

Pour les services enfance et jeunesse, conformément à la politique sociale de la commune, les tarifs sont adaptés aux revenus des foyers. Chacune des 6 tranches tarifaire correspond à une tranche du quotient familial.

TEMPS MÉRIDIEN

Tranche	Quotient familial	Prix du repas
Tranche 1	0 à 700	1.00 €
Tranche 2	701 à 1000	1.00 €
Tranche 3	1001 à 1200	3.55 €
Tranche 4	1201 à 1500	3.80 €
Tranche 5	1501 à 2000	3.95 €
Tranche 6	+ de 2000	4.00 €

Tarification des repas adultes :

Repas adulte	Prix du repas
Agent (indice de rémunération supérieur à xxx) ou enseignant de la commune	6.30 €
Enseignants bénéficiant de la prestation interministérielle repas	4.83 €
Agent de la commune – Indice de rémunération ≥ 575	6.30€
Agent de la commune - indice de rémunération de 421 à 574	4.00€
Agent de la commune - indice de rémunération ≤ 420	3.00€
Autre adulte intervenant extérieur	10.00 €

Une tarification en fonction de l'indice de rémunération est appliquée pour les agents de la commune, au titre de l'action sociale.

Cas de gratuité pour les repas adultes :

- Repas agent/formateur de la commune,
- Plateau repas pour réunion de travail agent/élu en mairie,
- Stagiaires étudiant à l'école ou en restauration scolaire,
- Cas réglementaires pour les agents en responsabilité d'enfants pendant le temps méridien

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251114-20251110-DE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Tranche	Quotient Familial	Accueil Matin	Accueil Soir	Accueil Journée
Tranche 1	0 à 700	1.10 €	1.70 €	2.30 €
Tranche 2	701 à 1000	1.80 €	2.35 €	3.25 €
Tranche 3	1001 à 1200	1.95 €	2.65 €	3.55 €
Tranche 4	1201 à 1500	2.15 €	2.75 €	3.90 €
Tranche 5	1501 à 2000	2.35 €	3.05 €	4.30 €
Tranche 6	+ de 2000	2.45 €	3.50 €	4.90 €

TRANSPORT

Transport des enfants de la commune vers les écoles maternelle et élémentaire de Lanvallay

	Prix
Forfait pour 1 mois	15,00 €
Occasionnel	3,00 €

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES

	Commune			Hors Commune		
Tranche	Quotient Familial	1/2 Journée	Accueil Journée	Quotient Familial	1/2 Journée	Accueil Journée
Tranche 1	0 à 700	3,55 €	7,10 €	0 à 700	5,10 €	10,20 €
Tranche 2	701 à 1000	6,60 €	13,20 €	701 à 1000	8,15 €	16,30 €
Tranche 3	1001 à 1200	7,20 €	14,40 €	1001 à 1200	8,75 €	17,50 €
Tranche 4	1201 à 1500	7,85 €	15,70 €	1201 à 1500	9,40 €	18,80 €
Tranche 5	1501 à 2000	8,90 €	17,80 €	1501 à 2000	10,45 €	20,90 €
Tranche 6	+ de 2000	9,70 €	19,40 €	+ de 2000	11,25 €	22,50 €
Toutes	**Après 18h, 1€ de plus**			**Après 18h, 1€ de plus**		

PÉNALITÉS

Pour toutes les prestations du service Enfance :

Pénalités	Si la présence de l'enfant n'a pas été annulée dans les délais	Prestation due selon tarification QF
	Si l'enfant est présent alors qu'il n'était pas inscrit.	+ 1.50 € sur le tarif
	Par 1/4 heure de retard après 19h	+5 € sur le tarif

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251114-20251110-DE

9. SERVICE JEUNESSE

ADHÉSION AU SERVICE

Adhésion	Annuelle	1/2 année
Commune	20,00 €	10,00 €
Hors Commune	30,00 €	15,00 €

ACTIVITÉS

		Activité								
Tranche	**Quotient familial**	**A**	**B**	**C**	**D**	**E**	**F**	**G**	**H**	**I**
1	**0 à 700**	2,00 €	3,60 €	5,70 €	8,00 €	10,00 €	14,00 €	16,00 €	21,00 €	30,00 €
2	**701 à 1000**	2,00 €	4,60 €	6,70 €	9,50 €	12,00 €	16,00 €	19,00 €	24,00 €	35,00 €
3	**1001 à 1200**	2,00 €	4,80 €	6,90 €	10,00 €	13,00 €	17,00 €	20,50 €	25,50 €	37,50 €
4	**1201 à 1500**	2,00 €	5,00 €	7,10 €	10,50 €	14,00 €	18,00 €	22,00 €	27,00 €	40,00 €
5	**1501 à 2000**	2,00 €	5,10 €	7,20 €	11,00 €	15,00 €	19,00 €	23,50 €	28,50 €	42,50 €
6	**> 2000**	2,00 €	5,20 €	7,30 €	12,00 €	16,00 €	20,00 €	25,00 €	30,00 €	45,00 €

10. BIBLIOTHÈQUE

Désignation	Tarif
Consultation sur place et prêt de documents	Gratuité
Animations proposées	Gratuité

- **Pénalités en cas de détérioration ou non restitution de documents :**
  - En priorité, rachat d'un document équivalent par l'usager.
  - Si le rachat n'est pas effectué, application d'un prix forfaitaire selon le type de documents :
    - Revue : 6 €
    - Manga : 15 €
    - Album jeunesse : 20 €
    - Livre-audio : 30 €
    - Bande dessinée : 35 €
    - « Beau livre » (documentaire, livre artistique) : 75 €
    - Livre (roman…) et tout autre document non cité ci-dessus : 25 €